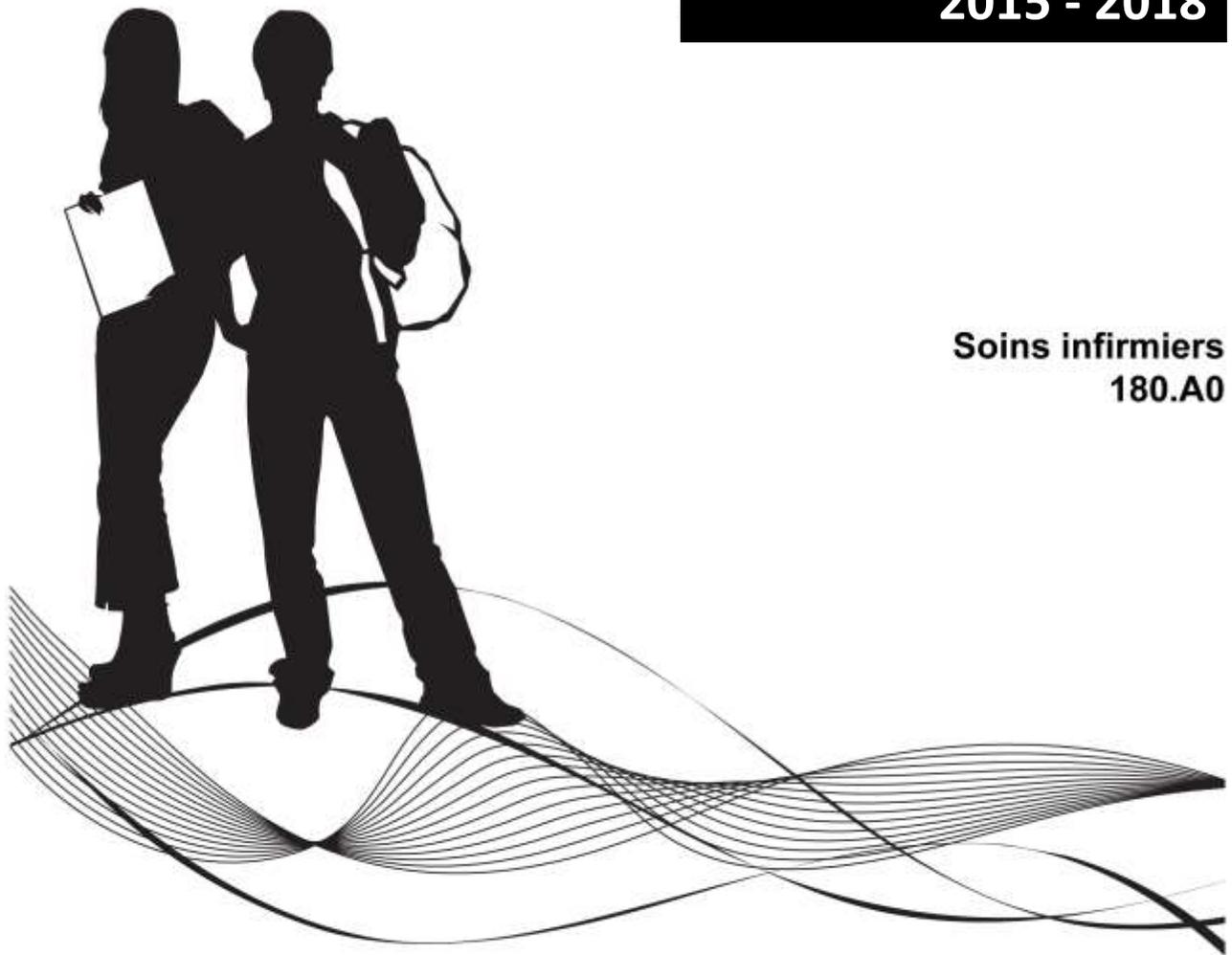


# GUIDE D'ACCUEIL

des nouveaux étudiants et étudiantes

**2015 - 2018**



**Soins infirmiers**  
**180.A0**

# TABLES DES MATIÈRES

---

1.	Mot de bienvenue et introduction	3
2.	Identification du programme	4
3.	Composition du programme d'études	5
4.	Présentation générale du programme	6
	▪ Buts de la formation spécifique	7
	▪ Buts de la formation générale	8
	▪ Compétences de la formation spécifique	9
	▪ Finalité du programme et profil de sortie	10
5.	Programme 180.A0 Soins infirmiers	11
	▪ Explication de la pondération	13
	▪ Notion de préalable	13
6.	Plan de cours	13
	▪ Exigences ministérielles	13
	▪ Exigences locales	13
7.	Brève description des cours par session	14
8.	Stages	19
9.	Laboratoires en soins infirmiers	20
10.	Cours théoriques	21
11.	Épreuve uniforme en français	21
12.	Épreuve synthèse de programme (ÉSP)	21
	▪ Définition et exigences du ministère de l'Éducation	21
	▪ Identification du cours porteur	22
	▪ Règles d'admissibilité	22
13.	PIEA Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages	22
14.	Politique départementale d'évaluation des apprentissages	23
	▪ Présence aux activités d'apprentissages	23
	▪ Les valeurs et attitudes	23
	▪ Maîtrise des procédés de soins	23
	▪ Les travaux exigés	24
	▪ Demande de révision de notes	24
15.	Centres de documentation	24
	▪ Centre des ressources éducatives	24
16.	Mesures d'aide	24
17.	Services et personnes-ressources	24
	Annexes	26

## 1. Mot de bienvenue et introduction

*Nous sommes heureux de vous accueillir au Cégep de Saint-Jérôme, pour le programme Soins infirmiers.*

*Le programme Soins infirmiers est un programme révisé, défini par compétences<sup>1</sup>, qui a débuté à la session d'automne 2001 au Collège de Saint-Jérôme, ainsi qu'au Centre collégial de Mont-Laurier.*

*Les activités d'apprentissage visent à développer vos compétences afin de vous permettre d'exercer un rôle, une fonction, une tâche ou une activité conformément au niveau de performance exigé à l'entrée sur le marché du travail. Pour atteindre les résultats escomptés, vous devrez faire preuve d'implication et de discipline personnelle.*

*Pour obtenir le droit de pratique vous devrez, suite à l'obtention de votre diplôme d'études collégiales, réussir l'examen préalable à l'obtention du permis d'exercice délivré par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).*

*À la fin de votre cours, vous pourrez poursuivre des études universitaires et depuis l'automne 2004, le programme DEC-BACC vous permet l'obtention d'un diplôme universitaire après 2 ans. Vous pourrez aussi suite à l'obtention de votre diplôme collégial, intégrer le marché du travail directement.*

*Ce guide d'accueil se veut un outil de référence que vous pourrez consulter au long de votre formation. Vous y retrouverez les renseignements relatifs à votre programme d'études, des résumés des politiques institutionnelles et départementales vous concernant, les règles spécifiques à votre programme, ainsi que les principaux services du Cégep de Saint-Jérôme.*

*En choisissant le Cégep de Saint-Jérôme vous recevrez un enseignement de qualité qui répond aux besoins du marché du travail, un bon encadrement et la possibilité d'obtenir une excellente expérience de travail.*

---

<sup>1</sup> Ensemble intégré d'habiletés cognitives (connaissances), d'habiletés psychomotrices (techniques) et de comportements socioaffectifs (attitudes et comportements).

## 2. Identification du programme<sup>2</sup>

<b>Titre du programme :</b>	Soins infirmiers
<b>Numéro du programme :</b>	180. A0
<b>Type de sanction :</b>	Diplôme d'études collégiales
<b>Nombre d'unités :</b>	91,58
➤ Formation générale	26,65
➤ Formation spécifique	64,93
<b>Nombre d'heures-contact totales :</b>	2 805 heures-contact
➤ Formation générale	660 heures-contact
➤ Formation spécifique	2 145 heures-contact
<b>Durée maximale allouée à l'enseignement clinique :</b>	1 035 heures-contact
<b>Conditions particulières d'admission :</b>	Avoir réussi le cours du secondaire suivant :  <b>DES ou DEP</b> <b>STE ou SE 4</b> <b>CHIMIE 5***</b>

\*\*\*Les étudiants n'ayant pas complété le cours de chimie de 5e secondaire sont admissibles. Toutefois, ces derniers devront intégrer et réussir les deux cours «Chimie d'appoint pour soins infirmiers» dans le cadre de leur première année au collégial, en remplacement des cours complémentaires.

---

<sup>2</sup> Approuvé par le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, Monsieur François Legault, le 22 juin 2000.

### 3. Composition du programme d'études

Dans chaque programme, on retrouve une composante de formation générale commune à tous les programmes, une composante de formation générale propre à un programme, des cours de formation spécifique à un programme et des cours de formation générale complémentaire.

#### Formation générale commune à tous les programmes

- 3 cours : langue d'enseignement et littérature (7,32 unités);
- 1 cours : langue seconde (2 unités);
- 2 cours : philosophie (4,33 unités);
- 3 cours : éducation physique (3 unités).

#### Formation générale propre à un programme

- 1 cours : langue d'enseignement et littérature (2 unités);
- 1 cours : langue seconde (2 unités);
- 1 cours : philosophie (2 unités).

#### Formation générale complémentaire

Choisir 2 cours de 2 unités et de compétences différentes dans l'un ou l'autre des 5 secteurs suivants :

- Sciences humaines;
- Culture scientifique et technologique;
- Langues modernes;
- Langage mathématique et informatique;
- Art et esthétique.

Pour les étudiants qui n'ont pas suivi le cours de chimie 534 du secondaire, une mise à niveau d'une durée de 90 heures réparties sur 2 sessions est obligatoire pour le programme Soins infirmiers 180.A0. Ces étudiants n'auront pas à choisir de cours complémentaires.

#### Formation spécifique

Voir le point 5 : Grille de cours

#### 4. Présentation générale du programme<sup>3</sup>

Le programme Soins infirmiers vise à former des personnes aptes à exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier. Les diplômées et diplômés du programme doivent également, pour obtenir le droit de pratique, réussir l'examen préalable à l'obtention du permis d'exercice délivré par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (O.I.I.Q.).

La **Loi sur les infirmières et les infirmiers** (Loi 90 art. 36) définit de la façon suivante **l'exercice de la profession** :

*« L'exercice infirmier consiste à évaluer l'état de santé d'une personne, à déterminer et à assurer la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers, à prodiguer les soins infirmiers et les traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie ainsi qu'à fournir les soins palliatifs. »*

De plus onze professions dont la profession infirmière ont un champ d'exercice commun (Loi 90, art. 39.4) soit :

*« L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités sont comprises dans le champ d'exercice du membre d'un ordre dans la mesure où elles sont reliées à ses activités professionnelles. »*

La conception de la profession véhiculée dans le programme est encadrée par cette loi et rend compte des nouvelles réalités en matière de santé et de soins. Elle est aussi tributaire de la philosophie des soins de santé primaires préconisée par l'Organisation mondiale de la santé.<sup>4</sup> Enfin, le programme s'inspire des concepts intégrateurs (personne, santé, environnement, soin), des croyances et des postulats retenus par l'OIIQ comme assises de l'exercice de la profession.

À leur entrée sur le marché du travail, l'infirmière et l'infirmier formés à l'ordre d'enseignement collégial exerceront leur rôle professionnel auprès de personnes et de leurs proches, dans les différents établissements publics et privés du réseau de la santé. Elles ou ils pourront intervenir, dans le contexte de soins de courte et de longue durée, auprès d'une clientèle en périnatalité, auprès d'enfants, d'adolescentes et d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées.

Leur action vise la promotion de la santé, la prévention de la maladie, le traitement, la réadaptation et les soins palliatifs. Pour ce faire, elles ou ils devront évaluer l'état de la personne et identifier ses besoins de santé, planifier les interventions et organiser le travail, mettre en œuvre les interventions découlant de la planification des soins et du plan de traitement, évaluer les interventions et appliquer des mesures visant la continuité des soins.

---

<sup>3</sup> Tiré de : Ministère de L'Éducation, Direction générale de la formation professionnelle et technique, "Soins infirmiers", Québec, 2000, p. 1.

<sup>4</sup> Organisation mondiale de la santé. Santé pour tous en l'an 2000, Genève, (1978).

### ▪ Buts de la formation spécifique<sup>5</sup>

En accord avec les buts généraux de la formation professionnelle et technique, le programme Soins infirmiers vise :

- à rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire à lui permettre d'exercer, au niveau de performance exigé à l'entrée sur le marché du travail, les rôles, les tâches et les activités de la profession ;
- à favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par une connaissance du marché du travail en général ainsi qu'une connaissance du contexte particulier de la profession choisie ;
- à favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement de savoirs professionnels ;
- à favoriser la mobilité professionnelle de la personne en lui permettant, entre autres, de se donner des moyens pour gérer sa carrière.

Le programme de formation poursuit également les visées éducatives suivantes :

- acquérir une vision holistique de la personne ;
- adopter une approche clinique individualisée, respectueuse des droits, des croyances, des valeurs et des capacités de la personne ;
- acquérir un jugement clinique ;
- développer l'autonomie, le sens des responsabilités et la pensée critique ;
- développer le souci de maintenir et de parfaire ses compétences professionnelles.

Finalement, le programme permet de concilier deux exigences de formation, soit la polyvalence et la maîtrise d'une fonction de travail.

Dans le programme Soins infirmiers, la polyvalence est assurée par un ensemble de compétences générales axées sur :

- la communication et la capacité d'interagir avec les personnes, les équipes de travail et les autres intervenantes et intervenants ;
- l'adaptation aux personnes, aux différentes réalités, aux différentes situations et environnements de travail ;
- l'analyse et l'interprétation fondées sur des connaissances scientifiques et disciplinaires ;
- la résolution de problèmes et la prise de décision menant à des actions pertinentes, concertées et efficaces ;
- la prestation de soins de qualité basée sur le développement d'habiletés cliniques et l'utilisation des technologies.

La maîtrise de la fonction de travail, telle que définie pour les débutantes et les débutants, est également assurée par un ensemble de compétences particulières permettant à l'infirmière et à l'infirmier de prodiguer des soins à différentes clientèles du réseau de la santé.

Le programme collégial Soins infirmiers constitue une formation initiale. La personne diplômée qui aspire à d'autres rôles devra poursuivre sa formation à l'ordre d'enseignement universitaire. À titre d'exemples, certaines activités cliniques et clinico-administratives, l'intervention auprès de certaines clientèles, l'enseignement des soins infirmiers font appel à des connaissances et à des habiletés cliniques plus poussées et nécessitent une formation universitaire.

---

<sup>5</sup> Ibid. page 7.

#### ▪ **Buts de la formation générale<sup>6</sup>**

L'enseignement collégial québécois fait suite au cycle de la scolarité obligatoire (enseignement primaire et secondaire) qui assure l'acquisition des savoirs primordiaux. Il marque un changement de cap important en ce qui a trait au niveau culturel de la formation et oriente directement vers le marché du travail ou la formation universitaire. L'enseignement collégial répond aux besoins actuels de la formation technique ou préuniversitaire. Il assure un niveau de formation supérieure tout en préservant la polyvalence de l'étudiant ou de l'étudiante et la possibilité de passage entre les secteurs de la formation technique et de la formation préuniversitaire. Il garantit une cohérence interne et un équilibre de la formation.

Dans cette perspective, la formation générale est partie intégrante de chaque programme à titre de formation commune, propre et complémentaire. Elle a une triple finalité, soit l'acquisition d'un fonds culturel commun, l'acquisition et le développement d'habiletés génériques et l'appropriation d'attitudes souhaitables. Ces trois aspects visent à former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture.

---

<sup>6</sup> Ibid, p 9.

## ▪ **Compétences de la formation spécifique**

### ➤ **Intégrer les règles et les valeurs inhérentes à l'exercice de la profession**

- Analyser la fonction de travail (01Q0)<sup>7</sup>.
- S'adapter à différentes situations de travail (01QC).
- Concevoir son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession (01QF).

### ➤ **Poser un jugement clinique dans différents contextes d'interventions**

- Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement (01Q1).
- Se référer à une conception de la discipline infirmière pour définir sa pratique professionnelle (01Q3).
- Relier des désordres immunologiques et des infections aux mécanismes physiologiques et métaboliques (01Q7).
- Appliquer des mesures d'urgence (01QG).

### ➤ **Interagir de façon adaptée aux personnes et aux circonstances**

- Composer avec les réactions et le comportement d'une personne (01Q2).
- Établir une communication aidante avec la personne et ses proches (01Q5).
- Composer avec les réalités sociales et culturelles liées à la santé (01Q6).
- Établir des relations de collaboration avec les intervenantes et les intervenants (01QD).

### ➤ **Dispenser des soins et des services en s'appuyant sur une démarche de soins et un modèle**

- Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins (01Q4).
- Interpréter une situation clinique en se référant aux pathologies et aux problèmes qui relèvent du domaine infirmier (01Q8).
- Établir des liens entre la pharmacothérapie et une situation clinique (01Q9).
- Enseigner à la personne et à ses proches (01QA).

### ➤ **Intervenir auprès d'une clientèle diversifiée dans leur milieu de soins ou de vie**

- Assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé (01QB).
- Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées hospitalisés requérant des soins infirmiers en médecine et en chirurgie (01QE).
- Intervenir auprès d'une clientèle requérant des soins infirmiers en périnatalité (01QH).
- Intervenir auprès d'enfants, d'adolescentes et d'adolescents requérant des soins infirmiers (01QJ).
- Intervenir auprès de personnes recevant des soins infirmiers en médecine et en chirurgie dans des services ambulatoires (01QK).
- Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées requérant des soins infirmiers en santé mentale (01QL).
- Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie requérant des soins infirmiers en établissement (01QM)

---

<sup>7</sup> Code attribué aux compétences du programme Soins infirmiers 180.A0 (formation spécifique).

▪ Finalité du programme et profil de sortie

**Programme d'études techniques : Soins infirmiers (180-A0)**

**Finalité du programme:**

On vise par le programme d'étude technique Soins infirmiers à former des personnes aptes à exercer la profession d'infirmière et infirmier. Les diplômées et diplômés du programme d'études doivent également, pour obtenir le droit de pratique, réussir l'examen préalable à l'obtention du permis d'exercice délivré par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).

L'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers définit de la façon suivante l'exercice de la profession :

*« L'exercice infirmier consiste à évaluer l'état de santé, déterminer et assurer la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers, prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir et de rétablir la santé de l'être humain en interaction avec son environnement, prévenir la maladie ainsi que fournir les soins palliatifs. »*

L'exercice de la profession infirmière est soumis au Code des professions selon l'article 39.4 :

*« L'information, la promotion de la santé et la prévention du suicide, de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités font également partie de l'exercice de la profession du membre d'un ordre dans la mesure où elles sont reliées à ses activités professionnelles. »*

<b>Profil de sortie</b>
Intégrer les règles et les valeurs inhérentes à l'exercice de la profession.
Interagir de façon adaptée aux personnes et aux circonstances.
Dispenser des soins et des services en s'appuyant sur une démarche de soins et un modèle.
Intervenir adéquatement et efficacement auprès d'une clientèle diversifiée dans leur milieu de soins ou de vie.
Démontrer un jugement clinique lors de la prise de décision dans différents contextes d'interventions.
Démontrer une saine gestion du stress dans toutes les activités reliées à la profession infirmière.
Communiquer en français tant à l'oral qu'à l'écrit de façon professionnelle.
Démontrer une compréhension juste de la langue anglaise.
Version 17 décembre 2013

A : Théorie						B : Labo/stage					C : Stage					D : Travail personnel							
Automne											Hiver												
Session 1											Session 2												
Formation générale						A	B	C	D	Unités	Formation générale						A	B	C	D	Unités		
601-P4T-JR	Communication					2	2	0	2	2,00	601-101-MQ	Écriture et littérature (PA: 601-P4T-JR)					2	2	0	3	2,33		
109-101-MQ	Activité physique et santé					1	1	0	1	1,00	340-101-MQ	Philosophie et rationalité					3	1	0	3	2,33		
202-3A3-RE	003R	Chimie I pour soins infirmiers					2	1	0	3	2,00	202-4A3-RE	003R	Chimie II pour soins infirmiers (PA : 202-3A3-RE)					2	1	0	3	2,00
	OU											OU											
	Cours complémentaire					3	0	0	3	2,00		Cours complémentaire					3	0	0	3	2,00		
Formation spécifique											Formation spécifique												
180-1A6-JR	01Q8, 01Q3, 01Q4, 01Q7, 01Q9, 01QM	Concept de base en soins infirmiers (CO : 101-1A5-JR)					3	3	3	4	4,33	180-2A6-JR	01Q3, 01Q4, 01Q8, 01Q9, 01QE	Médecine-chirurgie I (PA : 180-1A6-JR, CO : 101-2A5-JR)					4	2	6	5	5,66
101-1A5-JR	01Q1, 01Q7	Corps humain I					3	2	0	3	2,66	101-2A5-JR	01Q1, 01Q7	Corps humain II (PA : 101-1A5-JR)					3	2	0	3	2,66
350-143-JR	01Q2	Développement de la personne					2	1	0	1	1,33	350-173-JR	01Q2	Développement de la personne II (PA : 350-143-JR)					2	1	0	1	1,33
387-133-JR	01Q6	Famille et société					3	0	0	1	1,33												
<i>Total si cours de chimie</i>						16	10	3	15	14,65	<i>Total si cours de chimie</i>						16	9	6	18	16,31		
<i>Total si cours complémentaire</i>						17	9	3	15	14,65	<i>Total si cours complémentaire</i>						17	8	6	18	16,31		
<b>Total</b>						<b>44</b>					<b>Total</b>						<b>49</b>						

A : Théorie						B : Labo/stage					C : Stage					D : Travail personnel							
Automne											Hiver												
Session 3											Session 4												
Formation générale						A	B	C	D	Unités	Formation générale						A	B	C	D	Unités		
601-102-MQ	Littérature et imaginaire (PA: 601-101-MQ)					3	1	0	3	2,33	601-103-MQ	Littérature québécoise (PA: 601-102-MQ)					3	1	0	4	2,66		
109-102-MQ	Activité physique et efficacité					0	2	0	1	1,00	604-AA4-JR	Anglais I					2	1	0	3	2,00		
											340-102-MQ	L'être humain (PA: 340-101-MQ)					3	0	0	3	2,00		
Formation spécifique											Formation spécifique												
180-3A6-JR	01Q3, 01Q4, 01Q8, 01Q9, 01QE	Médecine-chirurgie II (PA : 180-2A6, 202-4A3-RE, CO : 180-3A3, 101-3A4, PR : 387-133-JR)					5	1	10	6	7,33	180-4A7-JR	01Q4, 01Q8, 01Q9, 01Q1	Soins infirmiers mère-enfant (PA : 180-3A6-JR, 387-133-JR, 180-3A3-JR, CO : 101-4A4-JR)					3	4	11	6	8,00
101-3A4-JR	01Q1, 01Q7	Corps humain III (PA : 101-2A5-JR)					2	2	0	2	2,00	101-4A4-JR	01Q1, 01Q7	Corps humain IV (PA : 101-3A4-JR)					2	2	0	2	2,00
180-163-JR	01QG	Mesures d'urgence (PR : 180-2A6-JR)					1	2	0	1	1,33	387-143-JR	01Q6	Santé et société (PA : 387-133-JR)					3	0	0	1	1,33
180-3A3-JR	01Q5	Relation d'aide (PA : 350-173-JR, PR : 180-2A6)					0	3	0	1	1,33												
<i>Total</i>						11	11	10	14	15,32	<i>Total</i>						16	8	11	19	17,99		
<b>Total</b>						<b>46</b>					<b>Total</b>						<b>54</b>						

CO : Co-requis: l'étudiant doit être inscrit dans la même session ou déjà avoir réussi le cours.

PA : Préalable absolu: avoir réussi le cours.

PR : Préalable relatif: le cours doit avoir été suivi et la note finale doit être d'au moins 50%.

		A : Théorie		B : Labo/stage		C : Stage		D : Travail personnel								
Automne						Hiver										
Session 5						Session 6										
Formation générale		A	B	C	D	Unités	Formation générale		A	B	C	D	Unités			
340-P4T-JR	Éthique et politique (PA : 340-102-MQ)	3	0	0	3	2,00										
109-103-MQ	Activité physique et autonomie (PA : 109-101-MQ, 109-102-MQ)	0	2	0	1	1,00										
604-864-JR	Anglais II (PA: 604-AA4-JR)	2	1	0	3	2,00										
Formation spécifique						Formation spécifique										
180-5A3-JR	01Q4, 01Q8, 01QD, 01QE Médecine-chirurgie III (PA : 180-4A7-JR, 101-4A4-JR, 180-163-JR)	2	1	7	3	4,33	180-6A2-JR	01Q3, 01Q8, 01QM Soins infirmiers en chronicité (PA : 180-5A3-JR, 180-5B3-JR, CO : 180-6B2-JR, 180-6A3-JR)	2	0	5	1	2,66			
180-5B3-JR	01Q9, 01QJ, 01QB Soins infirmiers en santé mentale (PA : 180-4A7-JR, 101-4A4-JR, 180-163-JR)	2	1	9	4	5,33	180-6B2-JR	01Q8, 01QB, 01QC, 01QE, 01QF, 01QK Intégration (ÉSP) (PA : 180-5A3-JR, 180-5B3-JR, CO : 180-6A2-JR, 180-6A3-JR)	2	0	18	5	8,33			
							180-6A3-JR	01QC, 01QF Éthique et soins infirmiers (PA : 180-5A3-JR, 180-5B3-JR, PR : 340-P4T-JR)	0	3	0	2	1,66			
						9	5	16	14	14,66						
						Total		44								
												4	3	23	8	12,65
												Total		38		

CO : Co-requis : l'étudiant doit être inscrit dans la même session ou déjà avoir réussi le cours.

PA : Préalable absolu : avoir réussi le cours.

PR : Préalable relatif : le cours doit avoir été suivi et la note finale doit être d'au moins 50%.

ÉSP : Cours porteur de l'épreuve synthèse de programme. La réussite de l'épreuve synthèse est obligatoire pour l'obtention du DEC. Pour être admissible à ce cours, l'élève doit être en voie de compléter tous les cours nécessaires à l'obtention de son DEC.

- **Explication de la pondération**

Dans la description de chaque cours, quatre chiffres indiquent la répartition ou la pondération hebdomadaire des activités. Les trois premiers s'appliquent aux activités supervisées par le personnel enseignant. Le premier aux activités à caractère plutôt théorique et le second aux laboratoires et le troisième aux stages. Le quatrième chiffre correspond au travail personnel requis.

- **Notion de préalable**

Un cours est identifié comme préalable à un autre cours lorsque celui-ci est nécessaire pour pouvoir s'inscrire à l'autre. On parle de préalable absolu lorsque la réussite de ce cours est essentielle à l'inscription à l'autre. On parle de préalable relatif lorsque le cours doit avoir été suivi, de telle sorte que tous les travaux et rapports aient été remis et tous les examens complétés. De plus, la note finale doit être d'au moins 50 %.

## 6. Plan de cours

Le plan de cours est un outil de référence pédagogique tant pour vous que pour l'enseignant. Une fois approuvé par le Collège, aucune modification majeure ne peut être apportée sans l'accord formel du département et de la direction des études.

- **Exigences ministérielles**

Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), version 1998, lequel se lit comme suit :

*« Le Collège a la responsabilité de faire établir, pour chaque enseignant et pour chaque cours, un plan détaillé conforme au programme.*

*Le plan détaillé contient les objectifs du cours, le contenu, les indications méthodologiques, une médiagraphie, les modalités de participation au cours et les modalités d'évaluation des apprentissages.*

*Le plan de cours est distribué aux élèves inscrits à ce cours, au début de chaque session. »*

- **Exigences locales**

Le Collège reconnaît les plans de cours comme des documents pédagogiques essentiels à votre formation. À cet égard, les plans de cours doivent non seulement être conformes aux exigences ministérielles, mais contenir une présentation générale du cours, un calendrier des activités pédagogiques et toute information jugée pertinente.

## 7. Brève description des cours par session

### **SESSION 1**

#### **101-1A5 Corps humain 1**

Ce cours vise à développer votre jugement clinique par une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement et comporte des connaissances sur l'anatomie, la physiologie du corps humain, les besoins nutritionnels de l'organisme et des mécanismes homéostatiques.

#### **180-1A6-JR Concepts de base en Soins infirmiers**

Ce cours est divisé en trois volets : théorie, laboratoire et stage. Dans le volet théorique, on analyse la fonction de travail, c'est-à-dire cerner les caractéristiques, les conditions d'exercice et les activités de travail propres à la fonction d'infirmière, ainsi que les habiletés et les comportements nécessaires à son exercice. L'aspect législatif s'appliquant à la profession y est également abordé de même que la pharmacologie. Ce cours permettra de définir votre pratique professionnelle en vous référant à une conception de la discipline infirmière. Le volet laboratoire consiste en l'apprentissage et la pratique de méthodes d'évaluation et de méthodes de soins. Les précautions, les règles et les procédures reliées à la prévention et au contrôle des infections y sont également abordées. De plus, ce cours comporte un volet stage qui vise à s'initier aux soins que requièrent les adultes et personnes âgées en perte d'autonomie. La mise en application des concepts de base permettra l'évaluation des clients et le développement du jugement clinique.

#### **350-143-JR Développement de la personne I**

Ce cours a pour but de vous aider à composer avec les réactions et les comportements d'une personne.

#### **387-133-JR Famille et société**

Ce cours vous permettra de développer votre compétence à composer avec des réalités sociales et culturelles liées à la santé en tenant compte du contexte familial de la personne.

#### **601-P4T-JR Communication**

Ce cours vous permettra de développer votre compétence à comprendre et à produire des discours écrits et oraux. Il aborde la présentation d'exposés, la lecture et la rédaction de textes informatifs, argumentatifs et littéraires.

#### **202-3A3-RE Cours complémentaire ou Mise à niveau I de Chimie**

Ce cours a pour but de décrire, d'expliquer et de prévoir des phénomènes de transformation de la matière. De plus, les contenus de cours permettront de renforcer l'utilisation de mathématiques appliquées dans le programme Soins infirmiers et de développer la rigueur scientifique.

#### **109-101-MQ Activité physique et santé**

Ce cours vous permettra de situer votre pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.

## **SESSION 2**

### **101-2A5 Corps humain II**

Ce cours poursuit les mêmes objectifs que le cours corps humain 1 soit de développer votre jugement clinique par une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement et comporte des connaissances sur l'anatomie, la physiologie du corps humain, les besoins nutritionnels de l'organisme et des mécanismes homéostatiques.

### **180-2A6 Médecine/chirurgie I**

Ce cours est divisé en trois volets : théorie, laboratoire et stage. Le volet théorique comprend l'étude de situations cliniques ainsi que la pharmacologie en lien avec les pathologies et les problèmes relevant du domaine infirmier basé sur le modèle conceptuel McGill. Le volet laboratoire consiste en l'apprentissage et la pratique de méthodes d'évaluation et de méthodes de soins. Le stage vous permettra d'intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées hospitalisés requérant des soins infirmiers de médecine. Ainsi ce cours permettra de développer votre capacité d'évaluation, votre jugement clinique et la prise de décision.

### **350-173-JR Développement de la personne II**

Ce cours a pour but de vous aider à composer avec les réactions et les comportements d'une personne.

### **601-101-MQ Écriture et littérature**

Ce cours vous permettra de développer votre compétence à analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques. Il vous offre la possibilité d'améliorer vos capacités de compréhension de textes littéraires tout en faisant des liens avec les différents courants littéraires.

### **202-4A3-RE Cours complémentaire ou Mise à niveau II de Chimie**

Ce cours a pour but de décrire, d'expliquer et de prévoir des phénomènes de transformation de la matière. De plus, les contenus de ce cours permettront de renforcer l'utilisation de mathématiques appliquées dans le programme Soins infirmiers et de développer la rigueur scientifique.

### **340-101-MQ Philosophie et rationalité**

Ce cours vous permettra de développer votre compétence à traiter d'une question philosophique de façon rationnelle. À la fin de ce cours, vous devrez rendre compte de votre capacité de réflexion rationnelle en produisant un texte argumentatif.

## **SESSION 3**

### **101-3A4 Corps humain III**

Ce cours poursuit les mêmes objectifs que le cours corps humain II soit de développer votre jugement clinique par une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement et comporte des connaissances sur l'anatomie, la physiologie du corps humain, les besoins nutritionnels de l'organisme et des mécanismes homéostatiques.

### **180-3A6 Médecine/chirurgie II**

Ce cours est divisé en trois volets : théorie, laboratoire et stage. Le volet théorique comprend l'étude de situations cliniques ainsi que la pharmacologie en lien avec les pathologies et les problèmes relevant du domaine infirmier tout en poursuivant l'application du modèle conceptuel McGill. Le volet laboratoire consiste en l'apprentissage et la pratique de méthodes d'évaluation et de méthodes de soins. Le stage vous permettra d'intervenir auprès

d'adultes et de personnes âgées hospitalisés requérant des soins infirmiers de médecine ou de chirurgie. Ainsi ce cours permettra de développer votre capacité d'évaluation, votre jugement clinique et la prise de décision.

**180-163-JR            Mesures d'urgence**

Ce cours développera votre capacité à appliquer des mesures d'urgence, c'est-à-dire : assurer les premiers soins, effectuer la réanimation cardiorespiratoire et contribuer aux interventions de réanimation en milieu hospitalier.

**180-3A3                Relation d'aide**

Ce cours vise une large part des habiletés relationnelles associées à l'exercice du rôle d'infirmière et d'infirmier et a pour but de vous aider à établir une communication aidante avec la personne et ses proches.

**601-102-MQ           Littérature et imaginaire**

Ce cours vous permettra de développer votre compétence à rédiger des dissertations explicatives. Il propose de parfaire vos capacités d'analyse et vous offre l'occasion de rédiger des dissertations où vous devrez faire des liens entre une œuvre et la vision du réel qu'elle propose.

**109-102-MQ           Activité physique et efficacité**

Ce cours vous permettra d'améliorer votre efficacité lors de la pratique d'une activité physique. Cette démarche sollicite votre sens des responsabilités et votre autonomie.

**SESSION 4**

**101-4A4                Corps humain IV**

Ce cours vous permettra de relier les désordres immunologiques et les infections aux mécanismes physiologiques et métaboliques.

**180-4A7                Soins infirmiers mère-enfant**

Ce cours est divisé en trois volets : théorie, laboratoire et stages. Le volet théorique comprend l'étude de situations cliniques ainsi que la pharmacologie en lien avec les pathologies et les problèmes relevant du domaine de la périnatalité et de la pédiatrie. Le volet laboratoire consiste en l'apprentissage et la pratique de méthodes d'évaluation et de méthodes de soins. Le stage en milieu hospitalier vous préparera à intervenir auprès d'une clientèle requérant des soins infirmiers en périnatalité et auprès d'enfants ainsi que d'adolescents. Le stage se réalise en milieu hospitalier et en milieu communautaire. Le stage en milieu communautaire développera votre capacité à évaluer les besoins d'information ou d'apprentissage d'une personne ou d'un petit groupe, à planifier les activités susceptibles d'y répondre, à donner de l'enseignement, à évaluer les résultats et à assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé.

**387-143-JR            Santé et société**

Ce cours vous permettra de développer votre compétence à composer avec des réalités sociales et culturelles liées à la santé.

**340-102-MQ           L'être humain**

Ce cours vous permettra de développer votre capacité de réflexion critique sur diverses conceptions philosophiques de l'être humain. Vous devrez produire une dissertation dans laquelle vous comparerez deux conceptions.

**601-103-MQ           Littérature québécoise**

Ce cours vous permettra d'apprécier la littérature québécoise actuelle et d'en rendre compte dans un essai critique.

**604-AA4-JR      Anglais I**

Ce cours vous permettra de développer vos compétences en anglais. Pour répondre à la diversité des besoins, quatre niveaux de compétence ont été élaborés. Un test de classement décidera au niveau où vous vous situez.

**SESSION 5****180-5A3      Médecine/chirurgie III**

Ce cours est divisé en trois volets : théorie, laboratoire et stage. Le volet théorique comprend l'étude de situations cliniques, la pharmacologie en lien avec les pathologies et les problèmes relevant du domaine infirmier ainsi que des notions relatives aux relations de collaboration avec les intervenants. Le volet laboratoire consiste en l'apprentissage et la pratique de méthodes d'évaluation et de méthodes de soins. Le stage vous permettra d'intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées hospitalisés requérant des soins infirmiers de médecine ou de chirurgie. Ainsi ce cours permettra de développer votre capacité d'évaluation, votre jugement clinique et la prise de décision.

**180-5B3      Soins infirmiers en santé mentale**

Ce cours est divisé en trois volets : théorie, laboratoire et stages. Le volet théorique comprend l'étude de situations cliniques ainsi que la pharmacologie en lien avec les pathologies et les problèmes relevant de la santé mentale. Le volet laboratoire consiste en l'apprentissage et la pratique de méthodes d'évaluation. Le stage vous préparera à intervenir auprès de personnes requérant des soins infirmiers en santé mentale. Le stage se réalise en milieu hospitalier et en milieu communautaire. Le stage en milieu communautaire développera votre capacité à assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé en explorant des problématiques sociales en lien avec la santé mentale et les ressources communautaires qui s'y adressent.

**340-P4T-JR      Éthique et politique**

Ce cours vous permettra de développer vos compétences à porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine. Vous serez amené à vous situer de façon critique et autonome par rapport aux valeurs morales en général et par rapport aux valeurs véhiculées plus particulièrement dans votre domaine d'activité professionnelle ou de savoir.

**109-103-MQ      Activité physique et autonomie**

Ce cours vous amènera à intégrer la pratique de l'activité physique à votre mode de vie par la gestion d'un programme personnel d'activités physiques

**604-BB4-JR      Anglais II**

Ce cours vous permettra de développer vos compétences à communiquer en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à votre champ d'études.

**SESSION 6****180-6A3      Éthique et soins infirmiers**

Ce cours comporte exclusivement un volet laboratoire. Il vise à développer la conception du rôle professionnel de l'infirmière et de l'infirmier en s'appuyant sur l'éthique et les valeurs de la profession. Il vous préparera à vous adapter à différentes situations de travail.

**180-6A2      Soins infirmiers en chronicité**

Ce cours est divisé en deux volets : théorie et stages. Le volet théorique comprend l'étude de situations cliniques, la pharmacologie en lien avec les pathologies et les problèmes relevant de la chronicité. Le stage de chronicité vous permettra d'intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie requérant des soins infirmiers en établissement.

**180-6B2                    Intégration (ÉSP)**

Ce cours est divisé en deux volets : théorie et stages. Le volet théorique comprend l'étude de situations cliniques ainsi que la pharmacologie en lien avec les pathologies et les problèmes relevant du domaine infirmier. Le stage vous permettra d'intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées requérant des soins infirmiers de médecine ou de chirurgie en milieu hospitalier et dans des services ambulatoires. Le stage se réalise en milieu hospitalier et en milieu communautaire. Dans le volet stage en milieu communautaire vous serez appelé à apprécier la capacité de prise en charge de la personne à son retour en milieu naturel. Ce cours est porteur de l'épreuve synthèse de programme.

## 8. Stages

Le programme Soins infirmiers comporte 1035 heures d'enseignement clinique ayant lieu dans des établissements de santé. Les stages visent à développer votre compétence à intervenir auprès d'une clientèle diversifiée dans leur milieu de soins ou de vie.

Chaque numéro de cours portant l'appellation « Interventions » suivi d'un terme identifiant le milieu est un cours où l'on retrouve du stage.

**Pour être admis en stage en milieu hospitalier, l'élève admis au programme Soins infirmiers devra :**

- ❑ **S'être conformé aux exigences de santé (vaccination), et avoir remis son attestation de conformité aux exigences de santé pour les stagiaires.**
- ❑ **S'être inscrit au registre des étudiantes de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec.**
- ❑ **Avoir présenté à la Direction des études, local A-207, son attestation de conformité (vaccination) et la preuve de son immatriculation (OIIQ) et ce, avant le début de la première session qui comporte des stages selon la grille de cours où il se situe.**

Au cours des apprentissages en milieu clinique, les professeurs se réservent le droit pour raison de difficultés d'apprentissage de changer un élève de groupe.

Un élève qui prévoit s'absenter une journée de stage doit téléphoner à l'unité de soins concernée pour aviser de son absence avant 7 h 00 pour le stage de jour et avant 14 h 00 pour le stage de soir.

**« Les activités d'apprentissage de l'élève ne comportent pas d'interventions de soins sans supervision en dehors du milieu clinique de stage (ex. : escorte d'un client en ambulance pour examen dans un autre centre). »<sup>8</sup>**

Les conditions particulières d'admission au programme, de même que certaines conditions d'inscription et de réinscription aux cours sont précisées dans le **règlement # 16 du Collège** (conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion).

En voici deux extraits :

**4.1** *L'élève enceinte ou qui allaite, qui se retrouve dans un milieu à risque, doit signaler son état à son aide pédagogique et fournir un rapport médical attestant de sa capacité à poursuivre l'activité. À défaut d'une recommandation d'une autorité médicale, l'élève sera retirée des laboratoires ou des stages qui peuvent présenter un risque pour sa santé, celle du fœtus ou de son enfant. Ces stages ou laboratoires devront être reportés à un moment déterminé par le Cégep. Par ailleurs, l'élève enceinte doit respecter les politiques et règlements établis dans les différents milieux de stage concernant les femmes enceintes. Si l'élève doit faire son stage dans un milieu qui n'accepte pas les femmes enceintes à cause*

---

<sup>8</sup> Les énoncés présentés dans des encadrés réfèrent à la PDEA (politique départementale d'évaluation des apprentissages).

*des dangers pour la santé de la femme ou du fœtus, l'élève devra prolonger son cheminement scolaire.*

*De plus, les femmes enceintes doivent se renseigner sur l'exposition aux produits dangereux dans certains cours de laboratoire.*

*Si l'élève enceinte est retirée du cours (à cause du retrait du stage ou du laboratoire) et que ce retrait survient après les dates d'annulation de cours, elle devra compléter les étapes pour obtenir une mention d'incomplet pour force majeure pour ce cours.*

*Le présent article devra faire partie intégrante du guide d'accueil des programmes concernés.*

**6.4** *L'élève qui échoue à plus d'un stage dans des programmes dont la discipline porteuse de la formation spécifique est la même, ou plus d'une fois au même stage est exclu du programme pour les quatre sessions suivantes excluant les sessions d'été.*

#### **L'étudiante avec un problème de santé**

Pour toute absence motivée et/ou problème de santé (SAAQ, CSST, hospitalisation, etc.), l'étudiante doit immédiatement aviser son enseignante et la coordination de stage. Une pièce justificative sera exigée attestant qu'elle peut reprendre ses cours afin de poursuivre sa formation dans le programme de soins infirmiers.

#### **Outils pédagogiques**

Dans le processus d'évaluation formative et sommative d'un stage et pour soutenir la réussite de l'élève, voici un outil pédagogique utilisés :

##### **1. Mise en garde**

Lorsque l'atteinte minimale d'un critère sommatif est notée, une mise en garde pour la session suivante est transmise à l'évaluateur subséquent.

### **9. Laboratoires en soins infirmiers**

Les laboratoires du département de soins infirmiers (aile C au 3<sup>e</sup> étage) sont principalement utilisés pour l'apprentissage des méthodes d'évaluation et de soins (« techniques de soins »). Ils sont aussi le lieu pour vos pratiques individuelles en laboratoire afin de consolider vos habiletés pour intervenir de façon adéquate et sécuritaire pendant vos stages. Vous aurez l'opportunité d'utiliser le centre de simulation haute-fidélité afin d'appliquer votre jugement clinique et vous permettre de réaliser des simulations cliniques complexes, signifiantes dans un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage. Également, il permet vous permettra d'intervenir dans des situations jugées essentielles et obligatoires dans le parcours de votre formation et ce, dans un but formatif.

*La pratique de méthodes de soins invasives entre les étudiant(e)s est interdite.*

#### **▪ Procédure pour absence en pratique individuelle**

En cas d'absence à une pratique individuelle, vous êtes tenues de reprendre cette pratique dans un délai d'une semaine, après entente avec la technicienne de laboratoire et vous devez en aviser votre enseignante.

## 10. Cours théoriques

### Exigences pour les examens

- ❑ Les tables d'examen doivent être placées de façon à faire face à l'avant de la classe et si possible une place est laissée entre chaque élève.
- ❑ Le temps alloué pour l'examen est inscrit au tableau.
- ❑ Lorsque la distribution des questionnaires commence, le silence doit se faire dans la salle.
- ❑ L'élève qui doit communiquer avec un professeur pour quelque raison que ce soit, lève la main et attend que le professeur se rende à sa table.
- ❑ Lorsque l'examen est terminé, l'élève remet sa feuille-réponse et le questionnaire; il signe son nom sur la feuille de présence et y inscrit l'heure de départ de la salle d'examen.
- ❑ Tout élève qui quitterait la salle avec un questionnaire d'examen verrait son examen annulé.
- ❑ L'élève qui se présenterait en retard à un examen, sera autorisé à passer cet examen, à la condition qu'aucun élève n'ait déjà quitté la salle d'examen. Dans le cas contraire, l'élève sera refusé. L'élève en retard devra avoir terminé son examen à l'heure prévue (aucun temps supplémentaire ne lui sera accordé)
- ❑ L'élève a droit à une reprise en cas d'absence à une évaluation, dans la mesure où l'absence est motivée pour cas de force majeure (maladie, rendez-vous avec un spécialiste, comparution à la cour, décès d'un proche, accident). Pour ce faire, il doit entrer en contact avec l'enseignant la journée de l'évaluation pour l'aviser de son absence et il devra dans un délai raisonnable (3 jours ouvrables) lui présenter une pièce justificative et s'entendre avec lui sur les modalités de reprise. Si l'absence est prévisible, il doit aviser l'enseignant avant la tenue de l'évaluation afin que soient établies des modalités de reprise.
- ❑ Les notes d'examen des élèves sont affichées sur Léa dans un délai 15 jours ouvrables.
- ❑ La correction des examens se fera selon les conditions de correction pour l'examen de l'O.I.I.Q.

### Conservation des examens et des évaluations

Les examens seront conservés un an par les professeurs. Les évaluations de stage seront conservées, jusqu'à un an suivant la fin du programme, dans le dossier de l'élève, sous forme électronique, dans le logiciel GSSI (gestion des stages en Soins Infirmiers).

## 11. Épreuve uniforme en français

Depuis février 1995, un examen ministériel évalue en fin de parcours l'atteinte des compétences développées dans l'ensemble des cours de Langues et littérature. La réussite de cet examen est conditionnelle à l'obtention du DEC.

## 12. Épreuve synthèse de programme (ÉSP)

### Définition et exigences du ministère de l'Éducation

En vertu du nouveau Règlement sur le régime des études collégiales, tous les élèves inscrits au collégial doivent se présenter à une épreuve synthèse de programme à la fin de leur formation. La réussite de cette épreuve est conditionnelle à l'obtention du DEC.

L'épreuve synthèse de programme est une activité d'évaluation sommative située au terme d'un programme de formation. Elle implique donc une intégration des apprentissages réalisés autant dans les cours de formation générale que dans ceux de la formation spécifique.

L'épreuve synthèse ne sert pas à revenir sur l'ensemble de vos connaissances réalisées dans chacun des cours, mais doit plutôt vérifier la maîtrise des habiletés complexes propres à votre domaine d'études et vos capacités à entreprendre des études universitaires ou à intégrer le marché du travail.

L'épreuve synthèse de programme est d'ailleurs élaborée à partir d'un **profil de sortie** qui se veut un portrait d'ensemble des grandes compétences que vous devez posséder au terme de votre formation collégiale.

### **Identification du cours porteur**

En Soins infirmiers, le cours porteur de l'épreuve synthèse de programme est «Intégration (ÉSP)». Le détail des activités reliées à l'ÉSP vous sera communiqué ultérieurement.

### **Règles d'admissibilité**

Pour être admissible à l'épreuve synthèse de programme, vous devez dans votre dernière session, être inscrit à tous les cours qu'il vous reste à compléter pour être en mesure d'obtenir votre DEC.

## **13. Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)**

Vous trouverez la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) sur le portail du collège. Sous l'onglet « *à propos du collège* », section documents officiels sous la rubrique : *politiques, règlements, directives et procédures*.

### **Application de la politique institutionnelle de la langue française**

(Extrait de la PIEA mai 2010)

La maîtrise de la langue française constitue un élément essentiel de formation. De plus, le développement de la personne et son rayonnement dans la société sont étroitement liés aux capacités d'organiser sa pensée et de la communiquer. En conformité avec ces principes issus de la politique de valorisation de la langue du Cégep, la qualité du français doit faire l'objet d'une évaluation dans chacun des cours, à l'exception des cours portant sur l'apprentissage d'une autre langue.

À cet effet :

- 6.6.1 Un travail dont la langue écrite est jugée inacceptable peut être refusé par l'enseignant;
- 6.6.2 L'enseignant permet à l'élève d'utiliser des outils de révision linguistique appropriés en tout temps;
- 6.6.3 Pour les cours de français, à l'exception des cours d'appoint où il n'y a pas de limite, une pénalité est imposée pour les fautes, jusqu'à concurrence de 10 % de la note attribuée à un travail; on entend par fautes : les fautes de vocabulaire, d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation;
- 6.6.4 Pour tous les autres cours, chaque travail oral ou écrit fait l'objet d'une évaluation de la langue;
- 6.6.5 Pour chaque évaluation sommative d'importance, une pénalité est imposée pour les fautes, et ce, jusqu'à concurrence de 10% de la note finale du cours
- 6.6.6 Afin de favoriser l'amélioration continue du français chez l'élève et d'uniformiser les pratiques, l'évaluation de la langue se fait à partir des outils de correction établis par le Cégep;

6.6.7 L'élève qui présente des difficultés reliées à la langue est dirigé vers les mesures de soutien mises à sa disposition par le Cégep.

#### **Application de la politique institutionnelle sur la fraude et le plagiat**

3. Définitions : consulter le site internet du collège pour voir la politique, les définitions de fraude et plagiat ainsi que les exemples.

#### **5. Sanctions**

##### **5.1 Infraction liée à un cours**

- Première infraction : l'élève se voit attribuer la note zéro (0) pour l'activité d'apprentissage en cours.
- Deuxième infraction : l'élève se voit attribuer la note zéro (0) pour le cours dans lequel la récidive a eu lieu.
- Troisième infraction : l'élève se voit attribuer la note zéro (0) pour tous les cours de la session où il y a récidive et il est renvoyé du Cégep.

#### **14. Politique départementale d'évaluation des apprentissages (PDEA)<sup>9</sup>**

Cette politique, en conformité avec la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, précise les modalités et le processus d'application des règles d'évaluation spécifiques au **département des Soins infirmiers**.

#### **Présence aux activités d'apprentissages (théorie – laboratoire – stage)**

Dans le cadre du soutien à la réussite et en lien avec les critères de compétences attendus, l'équipe de professeurs prendra les présences aux cours théoriques, aux laboratoires et aux stages.

Pour la sécurité de la clientèle en stage, votre présence aux laboratoires, aux rencontres du pré-stage et aux stages est obligatoire afin de démontrer votre capacité d'agir auprès d'une clientèle diversifiée.

En raison de l'absence de l'élève, si l'enseignante n'est pas en mesure d'évaluer les critères de compétences attendus et sa capacité d'agir en vue d'assurer la sécurité de la clientèle; l'équipe de professeurs du programme de soins infirmiers se réserve le droit d'étudier le dossier de l'élève et pourrait lui refuser l'accès au stage.

#### **Les valeurs et attitudes (théorie-laboratoire-stage)**

Les valeurs et attitudes sont liées à votre programme d'études et à votre future profession. Elles vous seront présentées lors du plan de cours, puis enseignées.

#### **Vous devez maîtriser les procédés de soins pour les stages.**

Le département suggère une présence à toutes les pratiques individuelles en laboratoire. Compte tenu des responsabilités légales de l'élève et du professeur en stage, le professeur en soins infirmiers se réserve le droit de ne pas admettre un élève en milieu clinique ou de le retirer du milieu clinique.

Selon Corinne L. Sklar, infirmière et avocate :

*« L'étudiante infirmière, comme quiconque, doit répondre personnellement de-*

<sup>9</sup> Extraits de : « Présentation du Programme Soins infirmiers et évaluation des apprentissages », Document écrit par Hélène Major, mise à jour, juin 2008.

*vant la loi de sa conduite négligente ou fautive. »*

*« L'étudiante doit s'acquitter de ses tâches en milieu clinique avec le même degré de compétence que celui requis de l'infirmière diplômée. »*

*« Tout malade a droit de recevoir des soins qui répondent à une norme professionnelle, peu importe le niveau de formation de la personne dont il reçoit les soins. »*

*« La professeure en milieu clinique est responsable des tâches assignées à chacun des stagiaires. »*

Source : L'infirmière Canadienne (1978)

### **Les travaux exigés**

Dans le cadre des apprentissages en théorie, en laboratoire et en stage, les travaux exigés en soins infirmiers doivent être remis aux dates et aux heures sinon ils ne seront pas corrigés. De plus, la remise des travaux de stage aux dates et heures convenues constitue un des critères de réussite du stage.

### **Demande de révision de notes**

L'élève qui se sent lésé par le résultat d'une évaluation sommative, obtenu à la fin d'un cours, peut en demander la révision. Pour connaître les modalités de la révision de notes, ce dernier doit s'informer au registrariat.

## **15. Centre de documentation**

### **Centre des ressources éducatives**

Ce centre vous offre les services de bibliothèque et d'audiovidéothèque. Si vous voulez emprunter un volume ou un document audiovisuel (lorsque cela est possible), pour amorcer une recherche ou trouver de l'information, un personnel spécialisé est disponible à la bibliothèque, pour vous aider. Ce service comprend également un centre de documentation en sciences humaines et offre un service de photocopie, des visites guidées et un éventail de services personnalisés.

## **16. Mesures d'aide**

### **Centre d'aide en français écrit**

**Local D-207e**

Pour vous aider à parfaire votre maîtrise du français écrit, un centre d'aide en français a été mis sur pied. Sur la base de l'aide par les pairs (les plus forts aidant ceux et celles qui ont de la difficulté), des élèves doués tentent, à l'aide d'outils spécialisés, de permettre un meilleur apprentissage de cette matière, et ce, sous la supervision d'un professeur du département de français.

### **Conseiller en relation d'aide et intervenant psychosocial**

**Local C-153**

Un conseiller en relation d'aide et un intervenant psychosocial sont disponibles pour vous rencontrer advenant des difficultés personnelles (problèmes familiaux, relation de couple, idées suicidaires, solitude, toxicomanie, situation de crise, etc.). Vous pouvez aussi y trouver de l'information sur les différentes ressources communautaires et gouvernementales appropriées à vos besoins.

## 17. Services et personnes-ressources

### Aide pédagogique individuelle

**Local A-207**

L'aide pédagogique individuel (A.P.I.) est là pour vous accompagner dans votre cheminement scolaire. Il vous aide à prendre plusieurs décisions comme l'annulation d'un cours, la modification d'un choix de cours ou un changement d'orientation de programme. De plus, il peut vous suggérer des ressources d'aide à l'apprentissage ou vous soutenir pour toute autre décision concernant votre cheminement pédagogique.

### Conseiller en orientation

**Local A-209**

Le conseiller en orientation intervient pour vous aider dans votre démarche d'orientation personnelle et scolaire ou pour vous aider à résoudre certains problèmes plus personnels reliés au cheminement pédagogique (consolidation de choix, abandon ou nouvelle orientation).

Nous conseillons à chaque élève de lire attentivement son **Agenda étudiant**. Il y trouvera plusieurs informations afin de le guider pour s'adresser au service ou à la personne pouvant répondre à ses besoins.

Dans le cadre pédagogique de ses apprentissages (théorie, laboratoire, stage), **plusieurs professeurs** et départements vous assurent de leur disponibilité. Nous vous conseillons de lire la **page de garde de chacun de vos plans de cours** afin d'obtenir l'information (département, nom du professeur, bureau, poste téléphonique) spécifique pour chacun de vos cours.

Pour le programme Soins infirmiers :

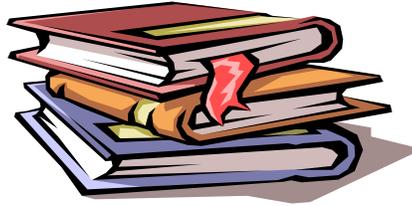
Myriam Ouellette Josée Côté Nathalie Sabourin	Coordonnatrices du département	Bureau B-216 Bureau B-216 Bureau B-310	Poste 3327 Poste 3336 Poste 3316
Annie Denoncourt Mirelle Beaudet	Coordonnatrices des stages	Bureau B-216 Bureau B-216	Poste 3338 Poste 3348

# ANNEXES

# CODE DE VIE AU CÉGEP

POUR LE PROGRAMME SOINS INFIRMIERS 180-A0 ET 180-B0

---



## ♦ LE RESPECT :

- Utiliser un langage professionnel et respectueux
- La ponctualité est de rigueur à chacun des cours.
- Éviter le bavardage et le bruit lors de la prestation des cours.
- L'utilisation du cellulaire ou autre appareil à des fins professionnelles se fait avec l'accord de l'enseignante si le milieu le permet.
- Respecter les règles spécifiques en laboratoire.

## ♦ L'ENGAGEMENT : L'étudiant s'engage à participer activement à son apprentissage

- La présence aux cours est obligatoire
- Participer au travail d'équipe demandé par le professeur.
- Apporter le matériel nécessaire à chacun des cours
- La préparation aux cours est également exigée en théorie, laboratoire et les pratiques individuelles.

Mise à jour le 2 juin 2014

# BONNE SESSION !



**Merci de votre collaboration.**

**Les enseignantes et techniciennes du programme de soins infirmiers**

# Décorum professionnel

## Programme 180-A0 et 180-B0

---

Selon les critères d'évaluation sommative, l'élève ***fait preuve de décorum professionnel et de respect en respectant le code de déontologie et le document sur la tenue vestimentaire des infirmières de l'OIIQ.***

Voici les éléments retenus afin d'y répondre lors de sa présence sur l'unité de soins :

- Tenue vestimentaire :
  - π Uniforme blanc ou pastel à manches courtes. (haut imprimé ou motif utilisé **strictement** en pédiatrie ou en obstétrique) (chandail sous uniforme blanc permis avec manches au-dessus du coude) (pantalons au-dessus du talon)
  - π Chaussures sécuritaires (fermées et silencieuses) à dominance blanche
  - π Chaussures et uniforme strictement portés à l'hôpital
  - π Une veste de coton
  
- Bijoux :
  - π Moins possible ou discret
  - π Pas de bague ou bracelet, sauf le port d'une montre (bracelet Médic-Alert)
  - π Le piercing apparent doit être enlevé ou recouvert
  
- Ongles des mains (pour la prévention des infections) :
  - π Taillés courts (pas de faux ongles)
  - π Pas de vernis à ongles
  
- Cheveux et barbe :
  - π Attachés si longueur peut nuire ou contaminer lors de l'exécution des soins
  - π Si la barbe n'est pas rasée de près, la barbe doit être couverte pendant les soins particuliers.
  
- Maquillage et parfum :
  - π Discret
  - π Le maquillage ne doit en aucun cas être composé de particules qui risquent de se détacher de la peau.
  - π Il faut éviter de porter du parfum pour ne pas gêner le client, ni lui causer des désagréments.
  
- Port de la carte d'identification et visible en tout temps.
  
- Attitudes professionnelles :
  - π Vouvoiement
  - π Langage respectueux
  - π Maintien et comportement professionnel
  
- Honnêteté et ponctualité en tout temps

# Décorum professionnel

## Programme 180.A0 et 180.B0

### (Santé mentale)

---

Selon les critères d'évaluation sommative, l'élève ***fait preuve de décorum professionnel et de respect en respectant le code de déontologie et le document sur la tenue vestimentaire des infirmières de l'OIIQ.***

Voici les éléments retenus afin d'y répondre lors de sa présence sur l'unité de soins :

- Tenue vestimentaire :
  - π Tenue civile non provocante :
    - chandail non moulant, non décolleté et recouvrant la peau de l'abdomen et du dos
    - pantalon non moulant
    - jupe aux genoux
    - souliers plats et fermés.
  - π Pas d'objet accrochant.
- Bijoux :
  - π Le moins possible ou discret.
  - π Pas de bague ou bracelet, sauf le port d'une montre (bracelet Médic-Alert).
  - π Le piercing apparent doit être enlevé ou recouvert.
- Ongles des mains (pour la prévention des infections) :
  - π Taillés courts (pas de faux ongles).
  - π Pas de vernis à ongles.
- Cheveux et barbe :
  - π Attachés si longueur peut nuire ou contaminer lors de l'exécution des soins.
  - π Si la barbe n'est pas rasée de près, la barbe doit être couverte pendant les soins particuliers.
- Maquillage et parfum :
  - π Discret.
  - π Le maquillage ne doit en aucun cas être composé de particules qui risquent de se détacher de la peau.
  - π Il faut éviter de porter du parfum pour ne pas gêner le client, ni lui causer de désagréments.
- Port de la carte d'identification et visible en tout temps.
- Attitudes professionnelles :
  - π Vouvoiement.
  - π Langage respectueux.
  - π Maintien et comportement professionnel.
- Honnêteté et ponctualité en tout temps.

## PROGRAMME SOINS INFIRMIERS

Le \_\_\_\_\_

Je soussigné-e, \_\_\_\_\_, étudiant-e au programme de Soins infirmiers au Cégep de Saint-Jérôme, déclare et reconnaît ce qui suit :

Lors de ma rencontre d'admission au programme Soins infirmiers au Cégep de Saint-Jérôme, des informations m'ont été transmises concernant la vaccination et les décisions pénales, judiciaires ou disciplinaires, à savoir :

### Vaccination :

- La vaccination pour les stages en soins infirmiers est très fortement recommandée.
- Le Cégep ne peut pas me garantir une place de stage tout au long de ma formation en Soins infirmiers, si je refuse de me faire vacciner ne répondant pas ainsi aux exigences des milieux de stage.
- Il est obligatoire de compléter tous les stages requis pour la formation en Soins infirmiers. Si je ne peux pas les compléter, j'ai été informé-e qu'il y a des compétences pour lesquelles je ne pourrai pas être évalué-e, ce qui m'empêchera d'obtenir mon diplôme d'études collégiales en Soins infirmiers.
- De plus, s'il y a éclosion de maladies infectieuses pour lesquelles je ne suis pas immunisé-e, je serai retiré-e du stage pour ma protection et celle de la clientèle hospitalisée. Ce retrait pourrait mettre ma réussite en péril puisqu'il est possible que l'atteinte de la compétence ne soit pas complétée et que l'évaluation de celle-ci ne puisse pas être effectuée, ce qui entraînerait un échec pour le stage non complété.

### Décision pénale, judiciaire ou disciplinaire :

- Au début de ma formation, je devrai présenter une demande d'immatriculation auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). Cette demande comprend une question à savoir si l'étudiant est ou a été l'objet d'une décision pénale, judiciaire ou disciplinaire. Toutefois, l'OIIQ n'en tiendra pas compte à ce moment.
- À la fin de ma formation, lorsque je compléterai le formulaire d'inscription à l'examen professionnel en vue de l'obtention du permis d'exercice, je devrai déclarer toute décision judiciaire, disciplinaire ou pénale dont j'aurai été l'objet. L'OIIQ procédera alors à l'étude de mon dossier et jugera si telle infraction ou condamnation est susceptible d'affecter l'exercice de ma profession et si l'Ordre peut me délivrer ou non un permis d'exercice.
- Je suis conscient-e et informé-e que toute infraction pour laquelle je suis ou serai déclaré-e coupable ou tout jugement rendu contre moi peut me rendre inapte à l'exercice de la profession infirmière, et ce, même si j'ai obtenu mon diplôme en Soins infirmiers.
- Si je suis l'objet d'une condamnation ou d'un jugement ou d'une décision pénale, disciplinaire ou judiciaire, je m'engage et m'oblige à communiquer avec l'Ordre (OIIQ) afin de m'informer des conséquences possibles de ceux-ci pour l'obtention du permis d'exercice et l'admission à la profession infirmière.

Déclaration et engagement :

Ceci étant déclaré, je reconnais avoir reçu les informations ci-dessus, en comprendre la portée et le sens. Le refus de me faire vacciner ou le fait d'être déclaré coupable d'une infraction pénale ou judiciaire ou d'une sanction disciplinaire, pourra avoir d'éventuelles conséquences tant aux niveaux de ma formation, de ma santé, de ma diplomation, que de l'exercice de la profession infirmière que je devrai assumer. Je m'engage et m'oblige donc à communiquer avec le département de Soins infirmiers ou avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), selon le cas, afin de m'informer des conséquences éventuelles sur ma diplomation et l'admission à la profession infirmière, si je refuse la vaccination demandée par les milieux de stages ou si je suis déclarée coupable dans un jugement ou une décision disciplinaire ou pénale.

En foi de quoi j'ai signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Étudiant-e en Soins infirmiers

## OIIQ externat

L'OIIQ confirme dès que possible, l'admissibilité des externes inscrits sur la liste. Pour ce faire, l'OIIQ doit avoir reçu de l'étudiant un formulaire d'attestation de réussite\*\*\* montrant qu'il a terminé avec succès, depuis douze mois ou moins, **tous** les cours de sa 2<sup>e</sup> année du programme d'études collégiales en soins infirmiers ou au moins 60 crédits en sciences infirmières. Tant que l'admissibilité d'un externe n'a pas été confirmée par l'OIIQ, l'externe ne peut pas exercer les activités prévues au règlement, même sous supervision, et il n'est pas couvert par l'assurance responsabilité professionnelle souscrite par l'OIIQ.

\*\*\*Si non réception du formulaire d'attestation, veuillez joindre l'OIIQ.